

# Le Cheminot de France

Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Professionnels des Cheminots de France et des Colonies.

RÉDACTION & ADMINISTRATION:  
5. RUE CADET. PARIS (9<sup>e</sup>)  
TÉL.: CENTRAL 73-04

ABONNEMENT de SOUTIEN: 12 Francs par AN

Pour la Publicité s'adresser à  
OFFICE CENTRAL de la PRESSE  
14. RUE DE L'ABBAYE. PARIS (6<sup>e</sup>)  
TÉL.: GOBELINS 29-45

## LES 720 FRANCS

Que le patron et l'ouvrier fassent donc tant et de telles conventions qu'il leur plaira, qu'ils tombent d'accord notamment sur le chiffre du salaire. Au-dessus de leur libre volonté, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête. Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures, que, par ailleurs, il ne lui serait pas loisible de refuser, parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste.

(Lettre de Léon XIII sur la condition des ouvriers.)

Nous avons tenu à reproduire ce passage de l'admirable charte qui forme la règle de notre action, pour examiner à nouveau cette importante question du salaire, et les menaces qui l'entourent par l'annonce de la suppression de l'indemnité exceptionnelle de cherté de vie de 720 francs.

Nos camarades, nos lecteurs, se rappellent encore le discours de M. Le Trocquer au Sénat, le 7 juillet dernier, dans lequel il annonçait que le Gouvernement ne continuerait plus à payer l'indemnité en cause.

Le dépôt du projet de budget de 1922, effectué quelques jours après apportait la confirmation du discours ministériel.

Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, les fonctionnaires et salariés de l'Etat, ainsi que les employés de chemins de fer verront diminuer leurs salaires dans des proportions très variables avec des effets plus grands sur les petits salaires.

En effet, la diminution atteindra 18 % sur les échelles inférieures.

Le Cheminot de France du 1<sup>er</sup> août a fait connaître les coefficients de cherté de vie et a montré que la mesure envisagée était inopportun.

Il est à supposer que le Gouvernement en décidant cette suppression n'a eu en vue que la diminution des charges qui pèsent sur le pays.

Il aurait été désirable que cette mesure s'applique à toutes les catégories de fonctionnaires.

Malheureusement, notre grand argentier n'a pas cru devoir envisager et proposer une réduction de tous les salaires, et c'est là son tort.

Il était normal, il était juste de réduire en même temps, et en premier lieu, les émoluments élevés des hauts fonctionnaires et des représentants de la nation.

Il était normal, il était juste, que le Gouvernement, en recherche d'économies, oppose un *vote* formel aux nominations scandaleuses, peut-on dire, qui ont été effectuées sur certain réseau.

Nous ne pouvons admettre cette suppression, ou bien que l'on nous prouve, par des chiffres irréfutables, que la vie a réellement baissé, et nous nous inclinerons devant la mesure prise, mais nous attendrons encore longtemps cette preuve.

Certains prétendent que la vie reste chère par suite des hauts salaires des cheminots ; nous rappellerons simplement qu'en 1915 et 1916, nos salaires de misère n'ont pas empêché la vie d'atteindre des taux exorbitants.

Quant à nous, forts de nos principes chrétiens, nous continuons l'action engagée, pour sauvegarder notre situation actuelle qui n'est pas, quoi qu'on dise, la situation normale que tout homme doit pouvoir pré-tendre.

E. AUBRÉE, secrétaire général.

Pour réussir, apprenez un métier.  
L'avenir appartient à ceux qui savent travailler de leurs mains.

Il est préférable d'avoir une cotte et un pantalon de velours, de gagner de bonnes journées et d'être son maître, que de mener une vie administrative où toute initiative est proscrite et de trouver une misère dorée.

## L'Apprentissage (suite)

Puisque la concurrence tend à substituer au travail plus lent de l'homme, le travail plus rapide des machines et qu'elle ne réclame que des recrues déjà formées, à qui appartiendra donc la tâche d'initier les nouveaux venus aux secrets du métier ?

Quel organisme permettra de former des ouvriers complets ? Une élite ouvrière ? A l'Etat dans ses écoles, aux syndicats par leurs cours professionnels ou à l'usine par les industriels ? Question délicate et complexe car ce qu'il faut faire, c'est créer une organisation qui donne aux mesures à prendre toute élasticité nécessaire pour qu'elle puisse s'adapter à tous les besoins, à tous les milieux, chose presque impossible si elle n'est régionale.

Quelle est la situation de l'enfant quand il rentre dans la vie ? Reportons-nous quelques années en arrière et nous en avons d'autant bonne souvenance que nous fûmes très fiers d'apporter notre premier salaire. (Le travail ennoblit donc bien l'homme) ; nous nous sommes trouvés aux prises avec un labour pratique dont on ne nous avait inculqué aucun des premiers éléments.

Combien de jeunes gens après une instruction élémentaire toute théorique, sont entrés dans la Banque, dans le commerce, à l'usine, au gré des événements surtout des relations, sans avoir les moindres notions de comptabilité, d'effets de commerce ou sans jamais avoir tenu entre leurs mains un burin, une lime, ou un rabot, le « Grand livre » ou le « Journal ».

Pour les jeunes filles (car c'est de l'apprentissage en général dont je parle et il faut penser à nos sœurs, à nos filles), âgées de 14 à 16 ans, qui, si nombreuses dans la banlieue, s'en vont comme petites mains dans ce Paris où le chic, plus ou moins réel et de bon goût se répand si loin dans le monde, leur demandera-t-on avant de rentrer dans ces magasins de mode ou de couture de résoudre un problème d'intérêt composé, d'extraire une racine carree ou cubique ? On lui demandera à cette enfant quelque chose de plus simple : savoir faire de la coupe, une forme de chapeau — que sais-je — et à sa petite camarade de village qui, en l'absence de sa mère aux champs ou à l'atelier garde la maisonnée, on aura cours de lui apprendre à être une bonne ménagère et elle ne saura pas préparer les repas.

Les conditions d'existence n'étant pas les mêmes pour ces enfants habitant des régions différentes, les programmes devraient être appropriés aux besoins, en face desquels se trouveront, dans la région, les enfants au sortir de l'école.

Dans cette formation de l'élite ouvrière, l'initiative privée devança comme toujours l'Etat et essaya de créer, quelques années avant 1870, des écoles professionnelles, des cours et des patronages pour l'apprentissage, qui, repris après la guerre, donnèrent assez bons résultats ; mais cet exemple ne fut pas suivi par les industriels et c'est vers cette époque que la Ville de Paris créa sa première école professionnelle. D'autres grandes villes purent se payer ce luxe et l'Etat en installa qui donneront de bons et précieux résultats.

Mais ces écoles ne s'adressent déjà, en raison du diplôme exigé, qu'à une élite appelée à former de très bonne heure des contremaîtres et ingénieurs et furent-elles mieux organisées elles auraient toujours l'inconvénient de ne comprendre qu'une élite trop restreinte et de ne former que quelques milliers d'ouvriers alors qu'il en faudrait instruire chaque année beaucoup plus ; nous ne trouvons guère, pour les enfants de 12 à 15 ans que quelques écoles complémentaires où deux et trois fois par semaine l'enfant travaille le bois et le fer.

Dans cette circonstance, le rôle de l'instituteur devrait être d'exalter aux yeux de ses élèves la noblesse du travail manuel. « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, dit la morale chrétienne. »

La ruée universelle vers le fonctionnalisme avait amené l'instituteur à faire valoir à ses élèves le certificat d'études comme un moyen de franchir l'étape dernière ; rendant ainsi l'enfant orgueilleux de ce premier diplôme en ayant fait une médiocrité, très souvent un déclassé, et les fils aînés d'érudit, bourgeois ou commerçants peuplaient les administrations publiques et nous devions ainsi un peuple de bureaucraties.

Ce qui fait la valeur du Français par rapport aux autres peuples de l'Europe et des jeunes démocraties d'Amérique ou d'Australie c'est que, particulièrement intelligents et doués d'une finesse particulière, nous sommes portés naturellement vers le beau, vers l'idéal, ainsi qu'en témoigne cette floraison d'œuvres d'art de nos ancêtres, maçons, décorateurs, peintres, sculpteurs qui forment le joyau artistique de notre pays.

Et c'est par la mise en valeur de ses qualités ancestrales et natives que la France reprendra

sa place dans le monde par la richesse de ses exportations.

Mais la critique que l'on adresse à l'école professionnelle appartenant à l'Etat est que le travail ne se rapproche pas assez des conditions du travail à l'atelier, et reste un peu scolaire sans que l'apprenti aperçoive bien le rendement de son effort, le gain que chez un patron il lui assurerait.

Un maître d'école ne peut évidemment, quel que soit son dévouement, inspirer l'amour d'un métier, parce qu'il n'est point de la partie, parce qu'il jouit, dans sa situation modeste mais sûre, des avantages de l'Administration. C'est donc vers l'industriel que nous nous retournerons qui par ses sympathies, ses conseils, ses commandes, — tout cela dans son intérêt même — soutiendra une école professionnelle où les défectuosités signalées tout à l'heure seront réduites au minimum et les avantages portés au plus haut degré.

Bien souvent et à l'exemple de la région de Lille, Roubaix, Tourcoing, il serait nécessaire, que plusieurs industries se groupent pour fonder des écoles où le travail du fer, du bois, la maçonnerie, la fonderie, seraient enseignés et formeraient ainsi la pépinière des futurs contremaîtres.

El même si toute liberté doit être laissée aux industriels ou commerçants de faire ou non des apprentis, dans ce dernier cas ils devraient coopérer financièrement à l'œuvre commune, car la formation de cette élite ayant une répercussion locale et régionale, ils doivent satisfaire aux charges de l'apprentissage proprement dit.

Quand commencera l'apprentissage ? L'apprentissage aura lieu le plus tôt possible, aussi tôt que l'enfant aura les capacités physiques (ce qu'il ne faut pas perdre de vue — pour l'avenir — dans le choix du métier) et le minimum d'instruction théorique indispensable.

Nous en arrivons donc tout naturellement à la question si importante, si grave de l'orientation professionnelle, car dès 13 ou 15 ans se jouera l'avenir de l'enfant.

Bien que les idées qui vont suivre, soient tirées de renseignements qui m'ont été fournis par la Chambre des métiers de la Gironde, je puis y apporter un peu de mon expérience personnelle, car j'ai eu, depuis une dizaine d'années, la joie d'avoir la confiance de bien de papas, de veuves souvent, et pour guider l'enfant j'ai d'abord consulté ses cahiers de classe.

Par la tenue des cahiers je me suis assuré si l'enfant était ordonné dans son travail, les notes mensuelles m'ont indiqué les matières sur lesquelles l'intelligence s'était plus particulièrement portée et le dessin, notamment, si l'enfant avait des prédispositions pour le travail manuel.

Evidemment dans certaines régions où les débouchés sont nombreux, les relations particulières avec le personnel directeur des grandes maisons industrielles ou commerciales est à considérer quand on veut placer un enfant ; mais celles-ci ne durent souvent que ce que durent les roses et quand on veut guider l'enfant, on doit, d'abord, se préoccuper de ses goûts, les vérifier par sa façon de travailler en classe et suivant la situation des parents, les aptitudes physiques de l'enfant, l'encourager vers telle ou telle profession.

Naturellement plus le candidat aura de qualités physiques, intellectuelles et morales, plus le choix sera ais.

Je me souviens d'un de nos bons amis, que la guerre, hélas ! a fauché et dont les parents, confiants dans un avenir bâti, ne s'étaient guère inquiétés ; bien que l'ayant toujours entouré d'une tendresse particulière, la fin des classes était arrivée sans que ceux-ci ne se soient eux-mêmes préoccupés de l'avenir de celui qu'ils entouraient de tant d'affection.

Que faire ? Seules les relations particulières pouvaient intervenir et c'est dans un Pygmalion quelconque, au milieu de la poussière des emballages de toutes sortes que le jeune pupille qui aurait été si heureux de voguer sur les flots.

Ceci m'indiqua de suite qu'il n'était pas à sa place, et ce ne fut pas une petite affaire, — après avoir constaté son goût particulier pour le dessin et l'art — de lui faire troquer le bourgeois de l'atelier au lieu et place du petit veston correct de l'employé.

Ce jeune homme devint le modèle de l'atelier, et malgré la pourriture du milieu où il se trouva, malgré le mauvais vouloir de compagnons qui systématiquement, soit par égoïsme professionnel, soit par un souci excessif de leurs commodités, ne montraient aucun bon vouloir dans la formation des apprentis confiés à leurs soins, grâce heureusement à une volonté et une éducation profondément chrétienne, notre ami fut à la tête de l'élite de son atelier.

Et je pourrais signaler d'autres cas où contre l'insouciance et surtout la mollesse des parents, nos jeunes amis ont maintenant entre leurs mains le métier qui assurera leur indépendance.

Ce sont ces qualités sur lesquelles la Chambre des métiers de la Gironde s'est basée pour rediger ses maximes qui, en quelques mots, font ressortir et résument tout ce qui doit intervenir dans l'orientation professionnelle.

Choisissez un métier, dit-elle, en rapport avec votre santé, votre instruction, vos aptitudes, vos qualités morales.

« Ne choisissez pas un métier dans lequel vous risqueriez d'être inférieur. »

Maximes qui devraient être affichées dans les classes, en gros caractères ayant la fin de chaque année scolaire.

(A suivre.)

## Aux Trésoriers

Certains trésoriers de Syndicats locaux ne perçoivent pas les cotisations, parce qu'ils ne reçoivent pas, soi-disant, de timbres fédéraux de leur trésorier de réseau.

En dehors de la provision qui leur est donnée en dépôt, nous rappelons à nos camarades trésoriers locaux, qu'il leur appartient d'envoyer d'abord l'argent à leur trésorier de réseau, s'ils veulent être pourvus de timbres, qui leur seront donnés en échange.

Le procédé est le même pour les trésoriers de réseaux, vis-à-vis de la Fédération.

N'agissant pas ainsi, certains Syndicats se trouvent, par suite de malentendus, en retard dans le paiement de leurs cotisations.

## La Vie Fédérale

Réunion du Bureau du 3 août 1921

Séance ouverte à 18 h. 15.

Étaien présents : Titulaires : Dufour, Aubrée, Montais, Darras, Burté, Levent, Schwab, Rivière, Denis, Meyrignac, Prudhom et Mme Le Bac.

Suppléants : Bonnary, Devillier, Audibert.

Excusés : Lainé, Oudin, Mme Chanembeaud.

Dès l'ouverture de la séance, Aubrée fait connaître qu'il a été obligé de procéder au licenciement de l'un des employés.

Burté conteste la décision prise et demande le vote d'un blâme au secrétaire général pour cette initiative.

Aubrée demande qu'un vote soit émis sur le principe de la liberté à laisser au secrétaire général, dans les limites du budget qui lui est affecté à cet effet, d'embaucher le personnel nécessaire à l'exécution du travail qui lui incombe.

Dufour et Darras défendent la conduite d'Aubrée en cette affaire.

Une vive discussion s'engage, à l'issue de laquelle Burté dépose l'ordre du jour suivant, avec demande de bulletin secret :

« Le Bureau regrette la démarche brusque du secrétaire général auprès de son personnel. Il aurait été préférable de lui en référer. En aucun cas, il ne devra être engagé des retraites, mais plutôt des gens n'ayant aucun gagne-pain. »

Dufour, Darras et Aubrée opposent l'ordre du jour pur et simple.

Au vote, 11 voix se prononcent pour l'ordre du jour pur et simple ; 1 voix pour l'ordre du jour Burté et 3 s'abstinent.

Aubrée rend compte également de la conférence des délégués du personnel qui s'est tenue le 31 juillet au siège social.

Le Bureau adopte le vœu présenté par les délégués et approuve les promesses faites sous réserve par ses représentants à cette réunion.

Aubrée fait connaître qu'aucune réponse n'est encore parvenue au siège relativement à la constitution d'un cartel pour la défense des 720 francs. Il croit que, pour certaines organisations, la cause doit en être recherchée dans la tenue du Congrès de Lille de la C. G. T. et propose en conséquence de confirmer les précédentes lettres.

Unaniment le Bureau approuve.

Une question posée par Montais sur la publicité à donner aux travaux des délégués du personnel va faire l'objet d'une enquête sur les réseaux.

Le Bureau décide ensuite de se réunir le 10 août.

La séance est levée à 20 h. 30.

**Réunion du Bureau du 10 août 1921**

Séance ouverte à 18 h. 30.

Etaient présents : **Titulaires** : Aubrée, Darras, Burté, Schwab, Prudhom, Lallmand, Denis, Montais, Miles Muret et Le Bee.

Suppléants : Bonnamy, Chaiffre.

Excusés : Oudin, Dufour, Lainé, Mme Chanenbeaud.

Aubrée donne connaissance des réponses à la proposition de cartel faite par le Bureau :

1<sup>e</sup> L'Union Nationale refuse tout cartel ;  
2<sup>e</sup> La Fédération Nationale, Bureau « Sémart », demande des renseignements complémentaires sur les moyens d'action de la Fédération.

Aubrée propose de demander à Sémart une entrevue et invite le Bureau à désigner la délégation qui ira à cette entrevue.

Sont désignés : Aubrée, Darras et Denis.

Aubrée fait connaître que l'ensemble des syndicats accepte le principe d'une cotisation supplémentaire facultative.

Le Bureau décide la mise en vente de timbres de 1 franc. Un premier tirage de 50,000 est décidé.

Au cours de l'échange de vues, les avis sont partagés sur l'interprétation de l'indemnité familiale de 180 fr.

Tous renseignements utiles seront demandés aux organisations de réseaux.

Aubrée donne lecture de lettres émanant des organisations allemandes. Le Bureau ajourne la discussion jusqu'à connaissance plus complète des questions posées.

Une lettre du Secrétariat International, sur la convocation du Bureau Fédéral International. Le Bureau en prend acte.

Sur la proposition d'Aubrée, le Bureau souscrit à un exemplaire de l'Annuaire International du Travail.

Aubrée demande au Bureau de provoquer des observations des organisations fédérées sur les échelles, en vue d'être entendu par la Commission Payelle.

Schwab estime qu'il vaut mieux discuter au plus tôt les points les plus importants du statut, qui ont déjà été étudiés par le Bureau, la question des 720 francs devant retenir toute notre attention.

Le Bureau approuve la proposition de Schwab.

Sur la proposition d'Aubrée, un appel sera fait dans l'organe fédéral pour la participation aux travaux des Commissions.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 heures.

**Union des Syndicats Etat****ARGENTEUIL**

Les cheminots d'Argenteuil réunis en assemblée trimestrielle le 8 juillet, renouvellent leur confiance à leur Bureau et approuvent l'attitude prise au Congrès fédéral par leur délégué et leur secrétaire, membre du Conseil fédéral.

Reconnaissons l'importance qu'est appelé à prendre dans l'avenir le B. I. T., ils aperçoivent la nécessité de se concerter avec les organisations similaires internationales pour que, dans l'intérêt de la France comme des travailleurs, nos idées et nos principes soient représentés au Parlement International du Travail.

Ils estiment néanmoins qu'une action active doit d'abord être menée par tous les syndiqués pour faire rayonner dans la nation nos principes de justice et de fraternité ; pour la reconnaissance, par nos administrations de la représentation syndicale pouvant seule être efficacement le porte-parole de la profession organisée et pour l'élévation du salariat au rang d'associé du capital.

Ils insistent à nouveau sur la nécessité urgente de faire toutes démarches utiles près du ministère des T. P. pour modification de l'ordre du jour 28 dans l'esprit de la délibération du Congrès du réseau Etat à Sotteville et pour faire aboutir le salaire familial dans le sens exprimé par ce même Congrès.

Pensant, en outre, que le foyer familial peut être une source de mieux-être pour le travailleur, ils demandent que cette question soit examinée avec le plus grand soin par tous les Syndicats afin que la loi sur les habitations à bon marché puisse être utilisée par les cheminots malgré l'instabilité locale de leur situation.

Légitimement émus par les mesures envisagées par la suppression de l'indemnité de vie chère, en même temps que la diminution des traitements, réduction de salaires ne correspondant pas à une diminution proportionnelle du coût de la vie, ils estiment que le déficit du budget — conséquence en partie de la guerre — s'il n'est pas comblé par les responsables, doit être supporté non par une profession, mais par la collectivité.

Les syndiqués pensent que le dernier paragraphe de leurs principes doit être mis en application et que, dans cette question intéressant la profession, toutes démarches doivent être faites près des autres organisations syndicales pour se concerter en vue d'une action commune.

**RENNES**

Le 7 juillet dernier, le S. P. C. F. tenait sa réunion mensuelle.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, le camarade Grimault fit le compte rendu du Congrès fédéral des 18 et 19 juin, auquel assistaient 5 délégués du Syndicat de Rennes.

Notre camarade nous parla tout d'abord de l'entrevue que le ministre des travaux publics accorda à une délégation de la Fédération, le 14 juin dernier.

Puis il nous fit un exposé clair et précis des principaux rapports présentés au Congrès : sur les retraites ; les gratifications et les notes de fin d'année ; le sursalaire familial, l'actionnariat, la propagande et la réorganisation des chemins de fer.

Notre secrétaire nous résuma ensuite en quelques phrases les toasts et les discours que prononcèrent MM. de Ramel et Dutreil, députés ; Zirnheld, président de la C. F. T. C. ; Jean Lerolle, ancien député, et Meyer, représentant les cheminots d'Alsace et de Lorraine, au cours du banquet et de la séance de clôture.

Puis il conclut en nous montrant que ce Congrès, loin de ressembler à celui qui se tint récemment à Paris, rue Baudin, avait été l'occasion pour notre Fédération de prouver sa vitalité, sa force et surtout son utilité.

Les camarades présents s'occupèrent ensuite des différents détails de la fête que le Syndicat organise le 24 juillet dans le parc de Montabert.

Cette fête, dont le programme attrayant sera très prochainement communiqué au public par la presse locale, et par affiches, se complètera par une tombola — qui sera tirée le 15 septembre prochain — et pour laquelle des billets vont être mis en vente dans différents bureaux de tabac, et magasins de Rennes, et à la permanence du Syndicat, 15, rue Saint-Hélier.

Au bénéfice de cette fête et de cette tombola, seront intéressés : les mutiles, aveugles de guerre du département et la Caisse de solidarité du Syndicat, ainsi qu'il en avait été décidé dans une précédente réunion.

Après un échange de vues entre les camarades présents sur différentes questions, notamment sur le paiement des quatre premiers jours de maladie dans les différents services de l'arrondissement de Rennes, l'ordre du jour suivant fut voté à l'unanimité :

« Les membres du S. P. C. R., réunis le 7 juillet 1921, après lecture du compte rendu du Congrès fédéral, approuvent les décisions prises par les délégués à ce Congrès ; « Font confiance aux membres du Conseil fédéral qui, par leurs efforts et leur dévouement ont fait de notre Fédération une organisation forte et disciplinée que les pouvoirs publics ne se permettent plus de dédaigner ; « s'engagent à travailler en union avec les Syndicats affiliés pour faire aboutir les revendications intéressant la profession ; demandent que le pourcentage dans l'attribution des chevrons soit supprimé, que les quatre premiers jours de maladie soient payés à tout agent reconnu malade par un médecin du réseau ; protestent énergiquement contre l'attribution donnée aux chefs d'arrondissement d'être seuls juges pour déterminer si un agent est malade ou s'il est un simulateur ; »

« Demandent, en attendant que les instructions actuelles, concernant les quatre premiers jours de maladie, soient abrogées, que les chefs de l'arrondissement de Rennes-Explotation et Traction s'inspirent des mêmes sentiments d'humanité que leurs collègues de la Voie et du Matériel, en montrant plus de bienveillance pour le paiement des quatre jours. »

Le Secrétaire de séance.

**Union des Syndicats P.-L.-M.****A LA DIRECTION**

Conformément au mandat qui leur avait été donné par l'assemblée générale du 29 mai 1921, les camarades Denis (matériel), Naud et Débonnaire (Traction), Perrin (Voie) et Flambeau (Exploitation), se sont rendus le 27 juillet 1921 à une audience qui leur a été accordée par M. le directeur général.

Le compte rendu de cette audience, qui dura plus de 2 heures, ne pouvant être publié *en extenso* dans les colonnes du « Cheminot de France », un rapport dactylographié a été adressé à tous les Syndicats du Réseau.

Nous nous faisons un devoir toutefois, de porter à la connaissance de tous les camarades, qu'au cours de l'entrevue qui, de part et d'autre, fut empreinte de franchise et de courtoisie, M. le Directeur nous a donné l'assurance formelle que la question de réduction des salaires n'était pas envisagée par la Compagnie.

Quant aux autres questions : si nous n'avons pas eu satisfaction sur tous les points, nous devons cependant constater qu'un résultat fort appréciable a été acquis.

D'ailleurs le rapport dont nous parlons plus haut a dû fixer nos camarades sur ce point.

Le Secrétaire.

**MELUN**

Dans l'intérêt de la Compagnie et dans l'intérêt de ses agents, ainsi que pour l'avantage et pour la sécurité du public, les aiguilleurs et gardes-signaux du Syndicat demandent à la Compagnie P.-L.-M. de vouloir bien étudier le projet qu'ils leur soumettent : d'enclancher les appareils portepétards protégeant certains signaux, avec le signal protégé par cet appareil.

L'enclanchement faciliterait le travail des agents, car, du même coup de levier, les pétards se placeront sur les rails ou se retireraient ; il supprimerait le gâchis des pétards ; il éviterait l'arrêt inutile des trains, et il serait une sécurité réelle pour les voyageurs.

Nous prions nos camarades aiguilleurs ou gardes-signaux d'étudier la question et de transmettre leurs observations au secrétaire de l'Union des Syndicats du P.-L.-M., le camarade Flambeau, 29, avenue Carnot, à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

**NIMES****Scance du 21 juillet**

Le S. P. C. F. de Nîmes ayant examiné le problème de la vie chère, cause en particulier du chômage et des difficultés de toute sorte qui affectent si péniblement les travailleurs, souhaite que des mesures efficaces soient prises sans retard pour faire cesser ce fléau.

Pour sa part, il reconnaît que des réductions dans les prix de la main-d'œuvre devront être consenties. Mais il ne saurait les accepter qu'aux conditions suivantes :

1<sup>e</sup> C'est que les délégués syndicaux seront admis à discuter ces réductions et qu'elles ne pourront être fixées que d'un commun accord entre les employés et les employeurs ;

2<sup>e</sup> Ces réductions ne pourront entrer en vigueur que lorsque toutes les autres causes de vie chère seront également supprimées.

En conséquence, le Syndicat demande que les traitements de tous ordres, en commençant par ceux de députés et des sénateurs et de tous les fonctionnaires ensuite, subissent des diminutions analogues, et que l'on supprime tous les emplois qui ne sont pas légitimes par une nécessité manifeste.

Il demande :

Que les pouvoirs publics prennent des mesures sérieuses contre les accapareurs, notamment en empêchant les Banques de leur consentir des prêts qui, dans la circonstance, sont des prêts criminels ;

Il demande enfin, que le gouvernement oblige les préfets et les maires à faire baisser les prix chez les détaillants, en proportion de la baisse du prix du gros, ce qui ne se produit pas jusqu'ici.

Tant que ces mesures ne seront pas prises il ne saurait être question de diminution de prix dans nos salaires ; nous nous y opposerons de tous nos efforts.

Nous sommes sûrs en agissant ainsi d'interpréter la pensée de la grande masse des travailleurs qui est soucieuse du bien du pays, mais qui entend pouvoir vivre convenablement de son travail.

**Syndicat du Réseau P. O.****ASSEMBLEE GENERALE**

(suite)

Oudin expose les efforts qui ont été tentés pour la création d'une Fédération internationale de cheminots groupés suivant nos principes sociaux. Cahors critique cette façon d'opérer sans méconnaître l'utilité que peut présenter un Bureau international d'études il refuse d'approuver l'idée d'une Fédération où, dit-il, nous risquons la perte de notre indépendance. Cette théorie est réfutée : 1<sup>e</sup> par la logique. Si l'on admet le Bureau International d'Etudes, il faut lui donner les ressources nécessaires, de documentation d'abord, financières ensuite. C'est le but de la Fédération internationale ; 2<sup>e</sup> par les faits : la participation de la Fédération française, la nôtre, à la récente Conférence de Lucerne, a permis de faire remarquer aux cheminots Allemands qui se plaignaient des frais qu'il fallait leur imposer le traité de paix, que leur plainte n'avait pas de sens, puisque cheminots d'Etat leur salaire est supérieur d'environ 30 % au nôtre, les impôts chez eux sont moins, et que leur industrie est très prospère. D'ailleurs le point de vue national reste la ligne de conduite de chaque des fédérations groupées, qui n'entendent pas se substituer aux hommes d'Etat pour le règlement de questions politiques, ce qui serait du désordre et contraire à nos principes, mais veulent s'entraider pour rechercher des améliorations professionnelles ; 3<sup>e</sup> par une comparaison. Les syndicats professionnels de chacun des réseaux français sont bien fédérés. Notre Syndicat P. O. en a-t-il perdu son autonomie ? Notre actionnariat est la meilleure preuve du contraire.

L'assemblée partage cette opinion et le délégué caducien tâchera de convaincre son groupe. Il demande qu'on expose cela dans des réunions. En attendant de le faire, Oudin écrira quelques notes dans le *Cheminot et l'Amie Française*. Si vous désirez ne plus être incommodé par un bandage quelconque et surtout ne pas être obligé de subir l'opération chirurgicale, demandez de suite le *Beaume du Révérend de M. SCHLAFLI*, 75, boulevard de la Villette, PARIS (X<sup>e</sup>), qui vous sera adressé discrètement par les soins du réputé spécialiste.

ayant découvert un spécifique pour renforcer les muscles affaiblis du péritone, cause de la Hernie, a consenti sur les instances du Clergé et dans un but purement humanitaire d'en faire profiter toute personne voulant se délivrer de cette pénible infirmité, dangereuse surtout par la gravité de ses complications.

Sans douleur, ne tachant pas le liné, n'irritant pas la peau, ce spécifique s'emploie en friction et ne nécessite aucun appareil spécial.

Guerison réelle et garantie dans tous les cas et à tous les âges.

**PRIX DE LA CURE :**  
Pour 1 Hernie : 20 fr. le pot.  
Pour 2 Hernies : 35 fr. le double pot.

Si vous désirez ne plus être incommodé par un bandage quelconque et surtout ne pas être obligé de subir l'opération chirurgicale, demandez de suite le *Beaume du Révérend de M. SCHLAFLI*, 75, boulevard de la Villette, PARIS (X<sup>e</sup>), qui vous sera adressé discrètement par les soins du réputé spécialiste.

**FABRIQUE D'HORLOGERIE - BIJOUTERIE**

Etablissements

GRAND CHOIX

de Bijoux par mariage

Montres p'Hommes

et pour Dames

Chaines Bracelets

Colliers Boucles

d'oreilles

Broche ..

etc.

Crédit au gré du Client

Pouvoir demander des Catalogues

et d'assortiments au choix. France.

**MAISON DES CHEMINOTS****Fabrique de Meubles et Literie**

Vente directe au Consommateur

**Ameublements de tous Styles****Maison Ed. SIMON**

Téléphone : Roquette 52-66

77, rue de Charonne, Paris (X<sup>e</sup>)

DIRECTEURS : Les Anciens Chefs de Rayon de la Maison KLEIN, 28, rue de Flandre, fermée pour cessation de Commerce.

**CONDITIONS SPÉCIALES AUX CHEMINOTS :****10 O/O d'escampte au comptant**

Catalogue franc sur demande

Le Gérant : M. LORINET.